



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 31 août 2020

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2020 relatif au prélèvement au fonds des pâturages pour financer, d'une part, l'assainissement de la citerne et de l'abreuvoir de la métairie de Perrin et, d'autre part, la mise en conformité des installations d'eau potable de la métairie de l'Isle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 30 mars 2020, le Conseil communal a pris la décision, dans le cadre de ses compétences financières, d'accorder un crédit d'engagement d'un montant de CHF 15'000.- pour les travaux d'assainissement de la citerne et de l'abreuvoir de la métairie de Perrin.

Le 11 mai 2020, celui-ci accordait un second crédit d'engagement d'un montant de CHF 16'000.-, toujours dans le cadre de ses compétences financières, pour procéder à des travaux de mise en conformité des installations d'eau potable à la métairie de l'Isle.

Ces deux investissements étant directement liés à l'exploitation des pâturages, il est dès lors proposé d'amortir entièrement ceux-ci par un prélèvement au fonds de réserve des pâturages qui s'élevait au 31 décembre 2019 à CHF 170'103.65 (compte n° 2910200).

A contrario des crédits d'engagement, ce prélèvement est de la compétence du Conseil général, raison pour laquelle cet objet est soumis à votre approbation. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et accepter de procéder à ces écritures comptables.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Cédric Hadorn

Fabrice Bonjour

Annexe : - Projet d'arrêté